

Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest

1^{er} octobre - 19 décembre 2010

Cahier d'acteur n°27



La Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E publie les contributions des acteurs institutionnels, sous forme de cahiers d'acteurs. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur le site Internet www.debatpublic-rer-e.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

EOLE, un élément clé du développement en Seine Aval

EPAMSA / Thierry PRAT

Le Conseil de développement de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval, réuni le 14 octobre 2010, a évoqué le projet EOLE. Constatant son intérêt essentiel pour le développement du territoire, tant pour ses habitants que pour les entreprises, les échanges ont fait apparaître un certain nombre de préoccupations liées notamment à la nécessité de penser la mobilité en Seine Aval dans sa globalité. Il a été décidé d'en faire part au débat public à travers ce cahier d'acteur qui aborde notamment les questions de l'offre de service, de rabattement et d'intermodalité, d'équilibre avec la desserte de la rive droite et de délai de mise en œuvre.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



Conseil de développement

M. Rémi de Badts, Président
EPAMSA
1 rue de Champagne
78200 Mantes-la-Jolie
Mél : contact@epamsa.fr
Tél. : 01 39 29 21 21
www.oin-seineaval.fr

Le Conseil de développement de l'OIN, associe les acteurs économiques, sociaux et associatifs à l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval. Il est présidé par Rémi de Badts, directeur du site EADS Astrium Space Transportation des Mureaux. L'Opération d'Intérêt National Seine Aval réunit l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général des Yvelines, les 51 communes et 5 intercommunalités de Seine Aval. Les enjeux majeurs du projet sont :

- le développement économique, notamment technologique et industriel,
- le logement avec un objectif de 2 500 logements neufs par an,
- l'amélioration du réseau et de l'offre de transports,
- la mise en valeur de l'environnement et l'exigence environnementale.



L'un des points majeurs d'échanges et de discussions du Conseil de développement Seine Aval du 14 octobre 2010 a été l'amélioration des infrastructures de transport et de la qualité des services associés, avec notamment une attente forte exprimée par l'ensemble des acteurs de voir être mis en service le plus rapidement possible le prolongement du RER EOLE de La Défense au Mantois et la question de la qualité du service proposée aux usagers de la rive droite. Son intérêt est aussi souligné en matière de limitation des émissions de CO₂. EOLE est ainsi très attendu par les habitants, entreprises et acteurs du développement de Seine Aval, mais le projet suscite aussi des préoccupations exprimées ci-dessous.

Pour une vision globale de la mobilité en Seine Aval

Le Conseil de développement insiste pour disposer d'une vision globale des déplacements en Seine Aval, incluant les infrastructures mais aussi les services (autobus, taxis...). L'étude sur la desserte en transports collectifs en Seine Aval, réalisée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) en 2009-2010, constitue une première approche, en hiérarchisant les différents pôles et services en fonction des développements attendus de l'OIN.

L'expérimentation de véhicules électriques en Seine Aval (projet Seine Aval Véhicules Electriques porté par Renault, EDF et l'EPAMSA) est un exemple d'une telle articulation, puisque des bornes de recharge sont prévues dans les parkings des gares principales EOLE.

La coordination du projet EOLE avec l'ensemble des offres de mobilité en Seine Aval paraît nécessaire pour une pleine efficacité en termes de services rendus par le projet.

Le rabattement sur les gares EOLE

L'offre de service gagnant en attractivité sur la ligne située en rive gauche de la Seine, il convient d'améliorer les conditions de rabattement sur les gares, notamment celles bénéficiant d'une desserte de type semi-direct (Mantes, Les Mureaux, Verneuil-Vernouillet, Poissy).

Sauf à aggraver encore les franchissements de Seine et les conditions d'accès aux gares, déjà difficiles, cela suppose de renforcer les services de desserte en transport en commun, tel que c'est envisagé dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National, notamment par des aménagements en vue de bus à haut niveau de service desservant les pôles principaux.

Les gares EOLE, points de correspondance, doivent ainsi être renforcées dans leur rôle d'intermodalité.



L'impact sur la desserte en rive droite

L'amélioration de l'offre en rive gauche risque d'accélérer le déséquilibre avec l'offre de service en rive droite (Paris-Mantes par Conflans), compliquant plus encore la question précédente du rabattement, notamment au niveau de la saturation des franchissements de Seine.

Dans l'intérêt global du projet EOLE, il conviendrait donc d'étudier et de prendre des mesures d'amélioration du service en rive droite : mise en place du cadencement, réutilisation des créneaux à la gare de Saint-Lazare libérés par EOLE, services semi-directs,...

Le délai de mise en œuvre

EOLE est annoncé pour 2020. Cette échéance est apparue comme lointaine, notamment pour le développement des entreprises et compte tenu des difficultés actuelles d'offre de transport.

Compte tenu de l'intérêt du projet pour le développement de Seine Aval et notant que les travaux seront réalisés en Seine Aval dès 2017, le Conseil de développement demande qu'une mise en service partielle puisse intervenir dès cette échéance avec des trains entre Seine Aval et La Défense en adjonction au service actuel vers Paris Saint-Lazare.

